



# AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2022 et du programme triennal d'immobilisations  
2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), que le budget pour l'année 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 seront présentés pour adoption lors de la séance extraordinaire « BUDGET » du conseil municipal qui se tiendra le mardi 14 décembre 2021 à 20 heures.

Les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations.

À cet égard, toute personne peut transmettre ses questions par écrit à la Municipalité, au plus tard le 14 décembre 2021, avant 16 h 30, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, à l'adresse électronique [info@saint-roch-ouest.ca](mailto:info@saint-roch-ouest.ca) en indiquant « Question ou commentaire relatif au budget 2022 » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant la mairie située à l'adresse mentionnée précédemment en indiquant « Question ou commentaire relatif au budget 2022 » sur l'enveloppe.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, Ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2021.

*-Original signé-*

Sherron Kollar,

Directrice générale et secrétaire-trésorière